



Revendications collectives adressées aux banques publiques de développement concernant le développement mené par les communautés dans le cadre de la transition énergétique juste

EXPOSÉ DE POSITION

Novembre 2025

Introduction

Partout dans le monde, nous sommes confrontés aux conséquences dramatiques du changement climatique depuis l'ère industrielle (des sécheresses extrêmes aux inondations et aux vagues de chaleur), qui déplacent des communautés, détruisent leurs moyens de subsistance et menacent les écosystèmes. Malgré les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris, dans lequel les pays se sont engagés à réduire leurs émissions afin de limiter le réchauffement climatique, nous nous dirigeons rapidement vers une augmentation de la température de 2 °C, ce qui aura des conséquences encore plus catastrophiques.

Afin d'atténuer et d'éviter les pires effets du changement climatique, les dirigeants et les décideurs politiques mondiaux ont appelé à de profondes transformations structurelles et à une « transition énergétique juste ». Les pays et les institutions du monde entier développent désormais des solutions énergétiques renouvelables et à faible émission de carbone, tout en éliminant progressivement les combustibles fossiles.

Mais derrière les slogans sur la « croissance verte » et la « durabilité », l'approche actuelle de la transition

énergétique juste est entachée de contradictions, car elle a été utilisée comme un écran de fumée pour continuer à poursuivre une approche néolibérale et extractiviste.

Les banques publiques de développement (BPD) promeuvent des projets à grande échelle et des solutions fallacieuses – telles que l'hydrogène vert, les centrales géothermiques ou nucléaires – qui ne sont ni vertes ni durables, car elles violent les droits humains et contribuent à la dégradation de l'environnement.

Le Sud global occupe une position critique dans cette transition. Bien qu'elles soient les moins responsables de la crise climatique, les communautés du Sud global sont touchées de manière disproportionnée tant par les effets du changement climatique que par la ruée vers les énergies renouvelables. En outre, de nombreux pays, notamment en Afrique, sont toujours confrontés au défi de trouver un équilibre entre la nécessité de garantir l'accès à l'énergie (pour les communautés défavorisées, l'industrialisation et la transformation économique) et la pression internationale pour éliminer progressivement les combustibles fossiles.

Les minéraux dits « critiques » utilisés dans les technologies renouvelables et les projets d'énergie renouvelable à grande échelle – principalement motivés par la demande croissante dans les pays du Nord – créent de nouvelles zones de sacrifice dans les pays riches en ressources. L'approche actuelle de la transition énergétique « juste » reproduit des schémas anciens de dépossession, de violation des droits et de dommages environnementaux, car les projets sont imposés sans le consentement des communautés locales et sans tenir compte de leurs impacts sur leurs terres, leurs systèmes alimentaires, leur eau, leur accès à l'énergie et leur survie culturelle.

Cela perpétue un modèle de « colonialisme énergétique », qui impose des projets uniquement au profit des élites économiques (et, dans de nombreux cas, des grandes entreprises du Nord) au détriment des communautés locales du Sud.

Les projets miniers et d'énergie renouvelable critiques alimentent également les conflits et les représailles. Alors que l'espace civique continue de se réduire à travers le monde, les communautés et les défenseurs des droits humains qui s'opposent à ces projets ou font part de leurs préoccupations croissantes sont confrontés à des menaces et à des attaques.

Cela génère à son tour un climat de peur, limitant les possibilités de consultations sûres et constructives.

Le droit et les normes internationaux reconnaissent que partout dans le monde, les populations ont un droit fondamental à un environnement propre, sain et durable, à une alimentation nutritive, à une eau potable, à l'éducation et au logement, tous ces droits étant inextricablement liés au droit à la terre.¹ Le droit international reconnaît spécifiquement le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé, et exige des États qu'ils protègent leurs terres contre toute emprise.²

En outre, le droit international et les instruments régionaux (tels que l'accord d'Escazú en Amérique latine et dans les Caraïbes) reconnaissent également le droit à l'accès à l'information et à la participation. Pourtant, les projets de développement imposés au nom de la transition énergétique juste ou de la croissance verte violent de plus en plus ces droits fondamentaux.



1. Voir par exemple « Observation générale n° 26 (2022) sur la terre et les droits économiques, sociaux et culturels », Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CESCR).

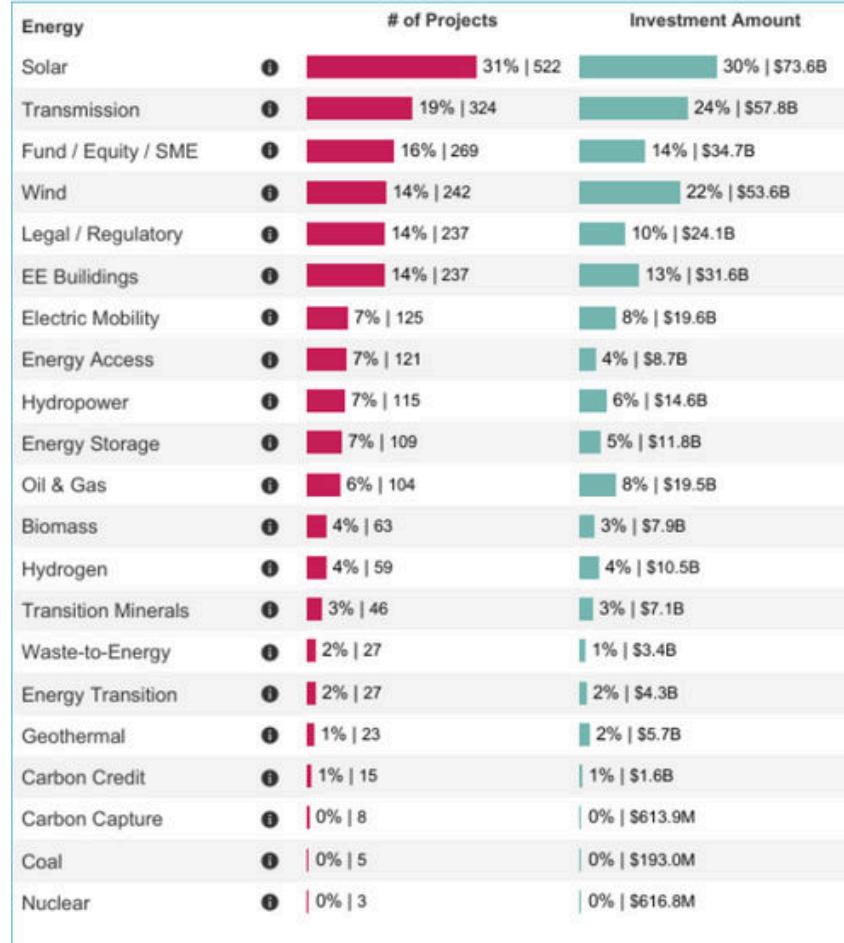
2. La Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 (n° 169) de l'Organisation internationale du travail et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (art. 25 à 28)¹⁸ reconnaissent toutes deux le droit des peuples autochtones à la terre et au territoire.

Le rôle des banques de développement publiques dans la transition énergétique

Les banques de développement publiques se positionnent, à travers leurs engagements climatiques et leur soutien à la transition énergétique, comme des acteurs essentiels de la transition énergétique, en particulier dans les pays du Sud.

Entre janvier 2022 et juin 2025, les banques de développement publiques ont investi un total de 245,5 milliards de dollars américains dans des projets énergétiques à travers le monde, principalement sous forme de prêts et par l'intermédiaire du secteur privé. La plus grande partie des investissements a été consacrée au secteur de l'énergie solaire (30 %), suivi des lignes de transport d'électricité (24 %) et de l'énergie éolienne (22 %). Cependant, des études montrent que les BPD continuent d'investir massivement dans les énergies fossiles, souvent par l'intermédiaire d'intermédiaires financiers. En outre, les BPD ont largement soutenu de fausses solutions sous la forme de projets d'énergie renouvelable à grande échelle, de solutions technologiques, d'activités extractives et d'approches fondées sur le marché.

Data from Energy Tracker ([Early Warning System](#))



Appel mondial en faveur d'une approche communautaire de la JET

C'est dans ce contexte que, ces dernières années, la Coalition pour les droits humains dans le développement a engagé ses membres et ses partenaires dans des discussions sur la transition énergétique juste et le rôle des BPD, afin de dénoncer les fausses solutions et les contradictions, tout en formulant des revendications sur ce à quoi devrait ressembler une transition véritablement « juste », centrée sur les voix et les revendications des communautés concernées. Le présent document présente un ensemble de revendications collectives qui ont émergé à l'issue d'une série de processus parallèles, tant au niveau régional qu'interrégional :

- Les processus régionaux d'élaboration de stratégies en Asie, en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que le processus mondial d'élaboration de stratégies qui a abouti à la réunion des membres, où la JET et l'extractivisme sont apparues comme une priorité essentielle ;
- Atelier organisé avant le sommet Finance in Common en Afrique du Sud, au cours duquel 35 membres de communautés et représentants d'OSC (principalement d'Afrique, mais avec quatre participants d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes) ont identifié les principales revendications pour une solution communautaire à la transition énergétique juste ;
- Travaux thématiques sur la justice climatique et alliance thématique sur la JET en Amérique latine ;
- Sessions stratégiques avec des membres et des partenaires en Asie sur les minéraux critiques, l'hydroélectricité et d'autres projets d'énergie renouvelable à grande échelle.

Nos demandes aux BPD

Afin de soutenir une transition énergétique menée par les communautés, qui respecte les droits et réponde aux besoins des communautés du Sud, les BPD devraient :

1

Reconnaitre les communautés comme des acteurs centraux et moteurs de la transition énergétique

Les droits des communautés les plus touchées par le changement climatique – qui luttent déjà pour garantir leur accès à l'eau, à la nourriture, au logement, à des moyens de subsistance et à la survie de leur culture – doivent être au cœur de la transition. Les BPD doivent changer de paradigme : au lieu de considérer les communautés comme des « bénéficiaires » passifs, des obstacles ou des victimes du développement, elles doivent les reconnaître comme des parties prenantes à part entière et des protagonistes de la transition énergétique. Intégrer cette reconnaissance dans les politiques et les pratiques signifie traiter les communautés locales et les peuples autochtones non pas comme des victimes à indemniser ou à déplacer à la hâte, mais comme des co-créateurs et des co-contrôleurs de solutions énergétiques justes qui donnent la priorité aux personnes et à la planète.

Comment procéder :

- **Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des peuples autochtones et droit de refuser** : les communautés doivent avoir le droit d'approuver, de façonner ou de rejeter des projets, et de retirer leur consentement à tout moment en cas de violation. Le droit des peuples autochtones au FPIC doit être respecté et défendu.
- **Pouvoir décisionnel** : les communautés doivent participer activement à toutes les décisions relatives à l'utilisation des terres, à la gouvernance des ressources et aux projets énergétiques, de la phase de planification à celle de mise en œuvre.
- **Participation sûre et significative des parties prenantes** : les banques doivent tenir compte des restrictions de l'espace civique dans le contexte des projets et identifier, atténuer et traiter tout risque de représailles, sans déléguer cette responsabilité à leurs clients.
- **Diversité et inclusion** : garantir la participation active de tous les secteurs de la société, en reconnaissant la voix des femmes, des groupes LGBTQIA+, des personnes handicapées et des populations marginalisées, et en respectant leur rôle dans la définition d'une transition énergétique juste au niveau local.



Donner la priorité au financement de solutions énergétiques décentralisées, à petite échelle et menées par les communautés

Dans les pays du Sud, les communautés locales mettent en place des solutions locales pour atténuer les effets du changement climatique et produire de l'énergie grâce à des projets à petite échelle. Ces projets, conçus selon des approches participatives, inclusives et féministes, peuvent répondre efficacement aux besoins des communautés locales et prévenir les dommages.

Comment y parvenir :

- **Passer des prêts aux subventions** : remplacer le financement basé sur la dette par un soutien sous forme de subventions qui permet aux communautés de mener leurs propres transitions.
- **Solutions énergétiques décentralisées** : se concentrer sur des projets à petite échelle, adaptés au contexte et répondant directement aux besoins locaux, plutôt que sur des projets énergétiques à grande échelle axés sur l'exportation.
- **Redéfinir la réussite** : les banques de développement doivent mesurer les avantages réels pour les communautés (accès à l'énergie, moyens de subsistance, équité, santé des écosystèmes et intégrité culturelle) plutôt que les seuls décaissements financiers ou la production en mégawatts.

Responsabilité en matière de conception, suivi et protection des droits, en tenant compte des besoins et des priorités des communautés

Une transition énergétique ne peut être équitable que si elle tient compte de ses impacts négatifs potentiels, en particulier sur les communautés rurales, locales et autochtones, et y remédie. Pour ce faire, il est essentiel de permettre aux communautés de participer aux phases de conception et d'évaluation des projets, de mettre en place des garanties solides et d'assurer réparation et justice en cas de violation.

Comment y parvenir :

- **Des mesures de protection environnementales et sociales plus strictes** : conformément aux normes internationales en matière de droits humains, les BPD doivent, dans leurs politiques et leurs pratiques, faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains afin de prévenir tout préjudice (y compris les violations des droits humains et les impacts néfastes sur les terres, l'eau, les forêts, la biodiversité, le patrimoine culturel, etc.), de défendre les droits humains et de protéger l'environnement. Elles doivent renforcer leurs mesures de protection et leur mise en œuvre à toutes les étapes de leurs opérations.
- **Évaluation et suivi axés sur la communauté** : afin de comprendre les réalités locales et de mieux évaluer les impacts, les banques de développement devraient s'appuyer sur des évaluations indépendantes qui accordent une place centrale à la voix des communautés et créent des plateformes directes de dialogue, plutôt que de se fier uniquement aux rapports des gouvernements ou des entreprises. L'évaluation, la conception et le suivi des projets devraient reposer sur des méthodologies participatives menées par les communautés.
- **Transparence et accès à l'information** : les banques de développement devraient garantir la transparence, en fournissant des informations accessibles et actualisées sur les projets (y compris les documents d'évaluation d'impact) et en exigeant de leurs clients qu'ils respectent les normes d'accès à l'information, conformément au droit international.
- **Mécanismes de responsabilité accessibles et sensibles au genre** : mettre en place des mécanismes de responsabilité transparents, sensibles au genre et adaptés à la culture, capables d'offrir des recours adéquats, exécutoires, efficaces et rapides en cas de violation des droits humains ou environnementaux.

Éléments clés d'une transition énergétique juste menée par les communautés dans les pays du Sud

1

Les droits humains et l'autodétermination des communautés au cœur du processus

- Tout projet, politique ou cadre de transition énergétique, y compris l'extraction des minéraux nécessaires à la transition, respecte les normes et standards internationaux en matière de droits humains.
- Les communautés exercent leur droit de participer aux processus de développement de manière sûre et significative. Les communautés ont le pouvoir de prendre des décisions concernant l'utilisation de leurs terres et de leurs ressources. Tous les secteurs de la société, en particulier les femmes, participent activement à toutes les étapes du projet et renforcent la reconnaissance juridique des droits fonciers des femmes.
- Les communautés ont le droit de refuser les projets de transition énergétique qui ne correspondent pas à leurs priorités de développement. Pour les peuples autochtones, le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) est mis en œuvre et respecté.

2

Protéger les terres, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire

- Les communautés ne sont pas contraintes de vivre dans des « zones sacrifiées » afin de contribuer à la transition énergétique.
- Aucun déplacement à grande échelle de communautés n'a lieu sans leur consentement et sans une indemnisation adéquate. Les droits fonciers coutumiers sont respectés et protégés, y compris pour les communautés qui ne possèdent pas de titres fonciers officiels (par exemple, les peuples autochtones, les éleveurs, les paysans, les autres communautés traditionnelles et les populations urbaines pauvres).
- La gouvernance foncière est alignée sur les protocoles culturels locaux, reconnaissant les terres ancestrales, les zones sacrées et les sites du patrimoine culturel.
- En cas de violation des droits fonciers, les communautés bénéficient de recours et de réparations pour les préjudices subis. Cela inclut également les réparations environnementales lorsque les projets causent des dommages.
- Le financement climatique est démocratisé afin de soutenir les activités de subsistance primaires et de prévenir les dommages causés aux systèmes alimentaires locaux, en donnant la priorité au financement direct des organisations communautaires décentralisées ou des solutions communautaires.
- Sécuriser les sources alimentaires grâce à la cohérence des politiques dans tous les secteurs touchant l'agriculture, la pêche et les moyens de subsistance primaires.
- Respecter la gestion environnementale communautaire et autochtone, notamment en ce qui concerne l'eau, les forêts et la biodiversité.

3

Une transition énergétique participative et équitable entre les sexes

- La priorité est donnée aux projets énergétiques décentralisés et à petite échelle qui répondent aux besoins locaux. Les solutions énergétiques sont adaptées aux contextes et aux besoins locaux, en tenant compte du travail domestique non rémunéré, des rôles dans la production alimentaire et des préoccupations en matière de sécurité alimentaire dans la conception des projets. Cela peut être soutenu par des guichets de financement direct ou une aide sous forme de transfert de technologie et de renforcement des capacités.
- Les systèmes de connaissances communautaires et autochtones façonnent les politiques de transition énergétique. Des indicateurs de réussite définis par la communauté sont utilisés, plutôt que des résultats financiers.
- Les communautés et les OSC participent au suivi de la mise en œuvre des projets. Des mécanismes de responsabilisation des gouvernements, des institutions multilatérales et des entreprises sont à la disposition des communautés.

Conclusion et appel à l'action

Ces revendications collectives offrent une feuille de route vers une transition énergétique qui ne laisse personne de côté et qui s'appuie sur les réalités locales, une perspective féministe et intersectionnelle, la solidarité mondiale et la justice.

Un changement technologique seul ne suffit pas à rendre la transition énergétique juste : une transition énergétique véritablement juste nécessite de placer les communautés au centre des décisions de financement du développement. Nous avons besoin d'un changement de paradigme transformateur qui donne la priorité aux personnes et à la planète, tant dans les politiques que dans les pratiques.

Pour rompre avec les schémas d'exploitation du modèle de développement basé sur les énergies fossiles, tous les acteurs impliqués dans l'élaboration et le financement de la transition (États, organismes internationaux et multilatéraux, BPD, acteurs privés, etc.) doivent donner la priorité à des solutions ascendantes, menées par les communautés, qui respectent les droits humains, préservent les écosystèmes et garantissent un accès équitable à l'énergie.

